

Conseil départemental de l'Isère – Séance ordinaire

Amendement présenté par le groupe Union de la Gauche Ecologiste et Solidaire (UGES)

RAPPORT DU PRESIDENT N° 2022 SO1 E 29 Coopération internationale : subvention exceptionnelle en faveur de l'Ukraine

Le Département de l'Isère, solidaire du Peuple Ukrainien

Exposé des motifs

Les conseillères et conseillers départementaux de l'Isère condamnent fermement l'invasion militaire de Vladimir Poutine en Ukraine. Cette attaque contre un pays souverain est inacceptable et constitue une violation du Droit international et de la Charte des Nations Unies. En violant les frontières ukrainiennes, le Président russe a pris la décision de faire basculer l'Europe dans la guerre.

Nous exprimons notre soutien plein et entier et notre solidarité au peuple ukrainien. Cette guerre imposée par la Russie, qui, depuis trois semaines, blesse et tue des hommes, des femmes et des enfants, oblige des centaines de milliers de familles à prendre le chemin de l'exil.

Compte-tenu de l'exode massif de ces populations obligées de fuir leur pays en guerre, et conformément à l'appel de l'Association des Départements de France, nous formulons le souhait que le Département de l'Isère se mette en capacité d'accueillir des ressortissants ukrainiens et d'aider les communes qui s'engagent en ce sens.

Amendement

- Dans l'objet du rapport, ajouter après « *subvention exceptionnelle en faveur de l'Ukraine* », « ***et mobilisation du Département pour l'accueil de réfugiés ukrainiens en Isère*** ».
- Ajouter un paragraphe après « ***à fournir des produits de première nécessité, du matériel médical et des premiers secours notamment*** » :

« Cette guerre engendre déjà un exode massif d'hommes, de femmes, et d'enfants fuyant les zones de combat. La France, fidèle à ses valeurs et à son message universel, exprime aujourd'hui sa solidarité avec le peuple ukrainien et organise un dispositif permettant un soutien et un accueil digne aux familles ukrainiennes. »

Le Département de l'Isère s'engage à prendre toute sa part à cet effort national en se coordonnant avec les autres collectivités locales (communes et EPCI) pour organiser et préparer efficacement ce soutien, aux côtés de l'État. Le Département de l'Isère pourra notamment apporter une aide aux communes iséroises pour la mise à disposition des logements pour accueillir les réfugiés, ainsi qu'aux familles iséroises qui proposeront un accueil à domicile.

Au travers des dispositifs de solidarité existants, le Département s'engage à mobiliser des moyens pour la mise à l'abri des femmes seules avec enfants, et à soutenir les acteurs associatifs déjà engagés dans l'accueil de réfugiés de guerre.

Les moments que nous traversons sont historiques et décisifs, nous devons répondre présents dans les défis qui nous attendent. Notre Département a une grande tradition d'accueil et nous nous devons de la mettre aujourd'hui en oeuvre en faveur du peuple ukrainien. »